

# Le Petit Saint-Germierois

Journal d'informations municipales  
2021 - n°02



# L'édito

*Notre Petit Saint-Germierois, vous le savez désormais, a pour vocation de vous donner un écho humain de proximité de la vie communale qui peut parfois, et en raison de nos rythmes de vie, vous paraître un peu lointaine.*

*L'équipe municipale et l'ensemble des « acteurs associés » travaillent bien souvent dans l'ombre, parfois de façon plus visible par tous, mais leur moteur est le même : œuvrer pour le bien-être collectif et une vie plus harmonieuse pour notre village.*

*Depuis quelques semaines notre commune a connu une rentrée qui nous fait chaud au cœur, arrivées de nouveaux habitants, pacs, mariage... Quel plaisir également d'organiser des moments de convivialité : journée citoyenne, concert, rentrée des classes, Halloween.*

*En novembre, le verger s'est vu doté d'un panneau en bois élaboré par notre voisin des Varennes Thierry Dupré, et dont l'écriture vous étonnera peut-être. Un petit clin d'œil à nos anciens qui échangeaient volontiers en occitan il n'y a pas si longtemps.*

*Je vous encourage à consulter régulièrement le site internet municipal qui a fait l'objet d'un relooking et dont la mise à jour, au fil de l'eau, est assurée par Frédéric, que je tiens à remercier chaleureusement. Je remercie également Céline (2), Cécile, Philippe, Sylvie, et Isabelle qui ont contribué très largement à la rédaction de cette nouvelle édition 2021 de notre petit journal.*

*Cette année bien particulière, où auront alternées sur le plan sanitaire périodes d'inquiétude et périodes plus calmes, s'achève et les traditionnelles fêtes de fin d'année se profilent déjà. Nous vous souhaitons par anticipation un très JOYEUX NOËL en famille ou entre amis.*

Bien à vous

Esther ESCRICH FONS





## AU PROGRAMME !

Sommaire

Votre mairie

Environnement

Le broyat

Journée citoyenne, 19 juin

Le Verger

Course d'orientation, 1er juillet

Concert, 2 juillet

Randonnée

Tennis Club

Rentrée scolaire, 31 août

La fibre, 14 septembre

Site internet de la commune

Nouveaux habitants

Etat civil

Halloween, 30 octobre

Trouve mon galet

Auparavant

Incivilité

Informations pratiques

Numéros d'urgence



## VOTRE MAIRIE

### PERMANENCES DES ELUS

Mme Le Maire vous recevra sur rendez-vous.

Merci de contacter la secrétaire de mairie au **05 61 83 16 28** pour convenir d'un rendez-vous ou par courriel à **mairie-saint-germier@orange.fr**.

### HORAIRES MAIRIE

Tous les **mercredis** de **14h00 à 17h30** et les **vendredis** de **9h00 à 13h00**.  
Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur de la Mairie au **05 61 83 16 28** ou envoyer un courriel à l'adresse suivante :  
**mairie-saint-germier@orange.fr**

Journal gratuit édité à compte d'auteur

**Direction de publication** : Esther ESCRICH FONS

**Rédaction & photographie** : Marie-Cécile BARBE, Sylvie CREMEY, Cécile CUI-NET, Frédéric DEVIS, Esther ESCRICH FONS, Céline GAYON, Isabelle GROLLIER, Philippe HEDIN

**Conception** : Frédéric DEVIS

**Siège** : 23 place des Acacias, 31290 Saint-Germier

**Site internet** : [saintgermier31.fr](http://saintgermier31.fr)

**Téléphone** : 05 61 83 16 28



# ENVIRONNEMENT

## BRÛLER VOS DÉCHETS, C'EST INTERDIT !

Cette interdiction s'adresse à tous les producteurs de déchets verts (professionnels, collectivités territoriales, exploitants agricoles ou particuliers). Au delà d'éventuels troubles de voisinage ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. En cas de non respect une contravention de 450 € peut être appliquée.



## NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 les travaux de jardinage et bricolage sont réglementés. Ces travaux, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses ...

Ne sont autorisés que :

Les **jours ouvrables** : de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30.

Les **samedis** : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19h00.

Les **dimanches** et **jours fériés** : de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00.



## DIVAGATION DES CHIENS

L'arrêté communal du 09/02/2018 interdit la divagation des chiens sur la voie publique. En conformité avec l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le chien est considéré comme étant en état de divagation lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens et doit prendre toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens , y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. Si vous observez des animaux errants, vous devez informer sans délai la mairie.

# Le broyat



## Les avantages à utiliser le broyat en paillage

Le paillage consiste à déposer une couche de 5 à 10 cm de broyat sur le sol. Cela sert à :

- Conserver l'humidité du sol, en évitant l'évaporation de l'eau et ainsi limiter les besoins en arrosage.
- Éviter la croissance des mauvaises herbes.
- Protéger le sol des températures extrêmes (été/hiver) et des fortes précipitations.
- Empêcher la formation de croûte en surface.
- Abriter les insectes utiles au jardin et favoriser l'activité biologique du sol.
- Mettre en valeur les aires de plantations et les zones fleuries.
- Contribuer à enrichir le sol à long terme, après décomposition du paillis.

## Qu'est-ce que le broyat ?

Le broyat est ce qui reste de vos déchets verts issus de la taille, de l'élagage, après être passés dans un broyeur.

## Le +

Votre broyat pourra aussi être utilisé dans votre composteur.

En effet, l'apport de broyat dans un composteur permet l'apport de matière carbonée, l'absorption de l'excès d'humidité et la structuration de la matière qui permet une bonne aération.

## En bref, grâce au broyat :

Économie  
d'argent



Économie  
de temps



Amélioration de  
vos sols et cultures

Jardinage +  
écologique et durable



## À quoi sert le broyat ?

Le broyat peut être utilisé comme paillage, afin de diminuer les arrosages et ainsi réduire la consommation d'eau. Il permet aussi de réduire l'utilisation de désherbants et autres produits chimiques.

## À éviter...

- Ne pas utiliser le broyat en paillage dans le potager (risque de faim d'azote).
- Éviter de pailler des zones où l'eau s'accumule.
- Éviter de pailler trop tôt au printemps pour laisser le sol se réchauffer.
- Ajouter une nouvelle couche de broyat lorsque la première arrive en fin de décomposition pour éviter la levée de nouvelles plantes.

## Vous n'avez pas de composteur ?

### Vous en souhaitez un ?

Terres du Lauragais vous propose un composteur + un bio-seau au prix de 29,99€.

Contactez-nous par téléphone aux :

06 45 73 17 08 / 07 85 60 56 74

ou par mail à :

[ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr](mailto:ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr)



## JOURNÉE CITOYENNE

Le 19 juin 2021, des habitants de la commune se sont réunis toute la matinée pour effectuer divers travaux de voirie :

- Après un bon café d'accueil, rebouchage des nids de poule présents sur la route du cimetière.
- Entretien des espaces verts du Verger.
- Marquage au sol d'une place de stationnement pour handicapés.
- Aménagement d'une bande rugueuse pour une meilleure accessibilité à la Mairie.

La matinée s'est terminée autour d'un déjeuner convivial sur la place devant la Mairie.



## LE VERGER

Dorénavant le Verger a son panneau en occitan local : Le Vergier de Sent Germier. Panneau réalisé par Thierry DUPRE. En septembre, les enfants ont cueilli les premières pommes et poires au verger de Saint-Germier.

Nous espérons qu'au printemps prochain les cerises soient également au rendez-vous. Patience !





# COURSE D'ORIENTATION



Le jeudi 1er juillet 2021, les 23 élèves de CM1/CM2 de l'école de Cessales ont pris le chemin des champs à pied pour venir découvrir le village de Saint-Germier. Pendant plus d'une heure, ils ont dû résoudre des énigmes et retrouver des balises pour arriver à poinçonner toutes les cases de leur carton-réponse.

Après avoir parcouru le centre du village de long en large, ils ont bien mérité une pause pique-nique avant de repartir pour des parties de balle-assise géantes sur la place. Cette journée, placée sous le signe de la bonne humeur, a permis de clôturer la scolarité des élèves de CM2 sur les écoles du RPI avant de partir en 6ème au collège de Caraman.





## DO BRAZIL

Vendredi 2 juillet, il fait gris en ce début d'été, et pourtant la petite place du village aligne les tables pour un moment de chaleur latine agrémentée « des taças de vinho ». On est venu des alentours, besoin de voir, d'entendre, de respirer la convivialité et de célébrer des retrouvailles humaines. Quoi de mieux que la musique pour remplir ces poumons en ces temps obscurs de pandémie. Elles sont là, ces deux soleils, ce duo de choc et de charme : "Saravah", rien que le nom est une bien jolie promesse !



Plus d'une soixante de personnes réunies dans ce pique nique improvisé, qui de Saint Germier, qui de Trébons sur la Grasse, Cessales, Toutens. Déjà les premières notes et l'atmosphère se réchauffe, cela bavarde de tout coté. Le concert démarre. Elaine et Anne-Sophie enchainent des morceaux traditionnels dont on connaît la ritournelle car les plus grands de chez nous les ont repris. Ça tapote sur les tables, les pieds fourmillent, on chantonne par-ci, par-là, on n'ose pas encore chanter, le brésilien n'est pas donné à tout le monde, mais bientôt on s'en moque quand Brassens, et Brel s'invitent dans le répertoire. Dans les petits comme dans les grands vibre l'âme latine... Le bonheur se saisit de l'instant et fait renaitre le bon vivre dans cette parenthèse sans frontière. Merci Saravah pour la promesse tenue !



# Saravah





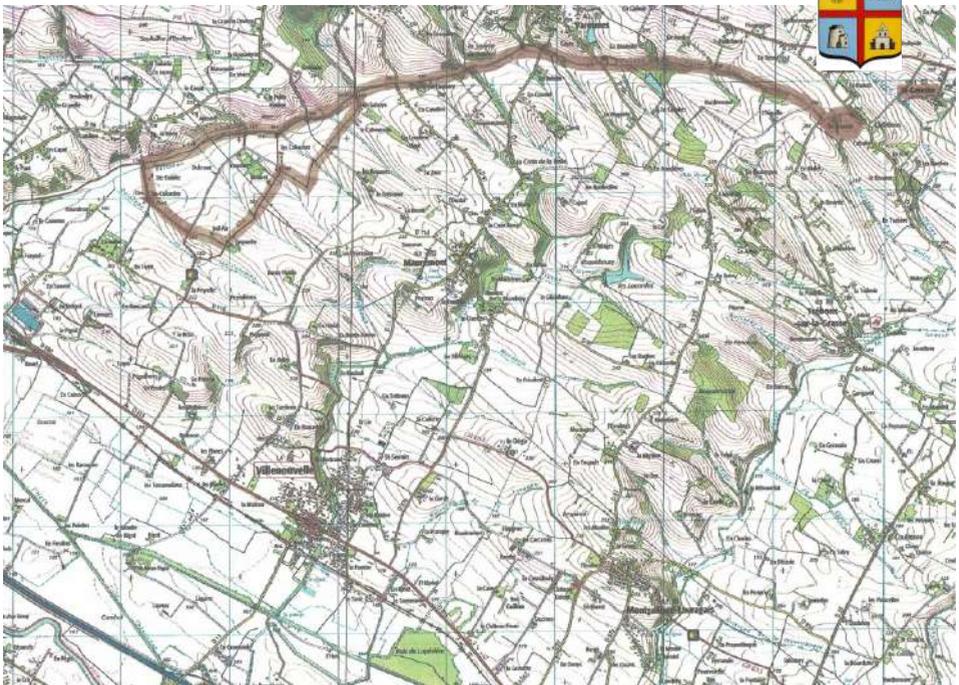
# RANDONNÉE

## Le chemin de traverse

A Saint-Germier, les randonneurs ne manquent pas, ceux que l'on voit passer, comme ceux qui vivent au village. Bien sûr qui ne s'est jamais armé d'une carte IGN, nous jette la première pierre.

Ici nous aimons les chemins de traverse ! Voilà, à partir de l'IGN 2144 série bleue soit Ramonville – Villefranche-de-Lauragais, vous trouverez une balade charmante qui vous amènera en 2h30 environ, par le chemin communal du Visenc et son ruisseau, à proximité de Baziège en passant par la pittoresque Chapelle Sainte-Colombe et son oratoire, lieu historique également, où se déroula, (peu le savent) en avril 1814, un combat opposant les cavaleries françaises et anglaises. Ce petit chemin bucolique traverse coiteux et vallons de notre cher Lauragais.

Et maintenant une belle randonnée ...





# TENNIS CLUB

Le TENNIS Club de Saint Germier a été créé le 3 Janvier 1996 à l'initiative de Monsieur André Pecqueur, maire de la commune.

Le terrain appartenait à Madame Dupin qui l'a cédé pour 1 franc symbolique. Le terrain a été construit en 1988, c'était le premier dans le Lauragais.

Les premiers adhérents ont été inscrits en 1989 et nous avons pu compter jusqu'à 120 adhérents. Nous faisons des tournois inter-communaux, notamment avec Trébons, accompagnés de repas annuels. Depuis cette période, d'autres terrains ont été construits ce qui nous a fait perdre nos adhérents. A ce jour, ils sont 7 à jouer encore.

Le terrain est entretenu par les adhérents : peinture, passage du produit anti-mousse, filet, crémaillère...

Nous invitons toute personne qui serait intéressée à venir jouer sur le terrain, il est libre d'accès.

Et après l'effort, le réconfort : l'apéro du dimanche !





# RENTRÉE SCOLAIRE



Dans notre petit village de Saint-Germier, c'est 6 élèves en maternelle, 6 en élémentaire, 4 colégiens et 6 lycéens.

Nous avons profité de la remise des cartes de bus scolaire pour nous retrouver autour d'un verre le mardi 31 août pour un moment de partage, de rencontre et de retrouvailles après ces grandes vacances.

Nos écoliers présents ont pris la pose, nous leur souhaitons à tous une très bonne et belle année scolaire.



## SEPTEMBRE

*Rentrée des classes  
Nouveaux cartables  
Autres départs  
Un an de plus  
Des rêves encore  
Des îles au trésor  
Cachées le dimanche  
Dans les coins d'une chambre  
Bibliothèque de l'enfance*

Sandra DULIER



# FIBRE

## Compte-rendu de réunion Communautés de communes Terres du Lauragais / Fibre 31 du 14 septembre 2021

L'objectif de cette réunion était de présenter un état des lieux du déploiement de la fibre dans notre communauté de communes.

Cet article se concentre sur notre zone technique qui porte le doux petit nom 31-209-348 et qui comporte les villages de Trébons-sur-la Grasse, Saint-Germier, Cessales, Toutens et Beauville.

Sur notre zone, les travaux de déploiement des fibres ont commencé par Trébons et Cessales. Une zone technique peut être ouverte à la commercialisation dès que au moins 50% des prises sont déployées. Notre zone compte 649 prises recensées, début septembre 24% étaient déployées, et les projections d'avancement prévoient d'ouvrir la zone à la commercialisation le 29/11/2021.

Pour information, sur les 50 zones que comporte notre communauté de communes, 3 autres zones techniques étaient encore à 0% de déploiement en cette même date de début septembre, a contrario 8 zones techniques étaient déployées entre au-dessus de 90%, aucune n'est déployée à 100%. La moyenne de la communauté de communes début septembre était de 76%, notre zone est donc très loin dans le peloton de queue.

A compter de la date d'ouverture à la commercialisation, Fibre 31 doit terminer les travaux de déploiement dans cette zone au plus tard un an après. Sous peine de pénalités applicables à Fibre 31, l'ensemble de notre zone devrait donc être déployée d'ici à novembre 2022.

Cela signifie que pendant un an sur notre zone, vont cohabiter deux types de travaux :

- Les chantiers de pose des fibres jusqu'aux PBO situés en moyenne à 150 mètres linéaires du client final : le travail de fibre 31 s'arrête là, selon un planning inconnu.
- Et les travaux de raccordements entre votre foyer et le PBO dont vous dépendez, qui sont à réaliser par le fournisseur d'accès internet (FAI) sur votre demande.

Pour l'instant, les pose de PBO et l'acheminement des fibres jusqu'au PBO débutent tout juste sur Saint-Germier. La mairie n'a aucune visibilité sur le planning de déploiement adresse par adresse, ni même route par route. Il nous est malheureusement impossible de vous donner plus de précision que cette date butoir théorique de novembre 2022, si le déploiement a effectivement atteint les 50% au 29 novembre 2021 comme espéré.

Une fois seulement que le PBO dont dépend votre maison ou appartement sera posé et branché, vous pouvez alors souscrire un abonnement auprès d'un des nombreux FAI référencés par Fibre 31 pour demander le raccordement final des derniers mètres et l'abonnement à la fibre. Cette liste est accessible ici : <https://www.fibre31.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>.

Au moment où est rédigé cet article, les FAI autorisés pour les particuliers sont les suivants : ALSATIS, BOUYGUES, CORIOLIS, FREE, IBLOO, K-NET, KIWI, NORDNET, OCCITANET, ORANGE, OZONE, SFR et VIDEOFUTUR. Cette liste est susceptible d'évoluer, il est préférable de consulter la page internet ci-dessus au moment de choisir votre abonnement.

Vous ne serez pas averti formellement de la fin de pose de votre PBO, à part surveiller les travaux dans un rayon de 200 mètres autour de votre habitation, et d'aller questionner les ouvriers qui effectuent les travaux, nous n'avons pas d'autres moyens sûrs à 100% à vous proposer pour vous tenir par vous-même au courant. Trois types de PBO existent : les PBO en sous-terrain, les PBO aérien posés sur un poteau téléphonique existant, les PBO aérien posés en façades des habitations. Ouvrez l'œil ! Vous pouvez aussi tester votre éligibilité sur <https://www.fibre31.fr/eligibilite/> en rentrant votre adresse exacte. Nous vous conseillons de le faire régulièrement.



Il est à noter que Fibre31 ne recommande aucun FAI en particulier, et que tout commercial qui se présenterait mandaté par Fibre 31 ou affilié à Fibre 31 doit être considéré comme suspect. Autre élément important, aucun frais de raccordement ne peut vous être facturé : jusqu'au PBO les frais sont intégralement pris en charge par Fibre 31, entre le PBO et votre foyer les frais de raccordement des derniers mètres sont pris en charge par le FAI. Soyez attentif aux pratiques commerciales proposées par les fournisseurs d'accès qui pourraient vous contacter.

Soyez également prévoyant si votre foyer est situé loin de la voirie publique, car c'est en général sur la voirie publique que sont posés les PBO, ou en cas de toute situation particulière qui selon vous pourrait constituer un obstacle : présence d'arbres non élagués, présence de poteaux cassés non réparés, maison de construction récente ou en cours de construction

et potentiellement non recensée etc... En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre mairie préférée, qui fera tout son possible pour vérifier que votre foyer fait bien partie de la liste officielle couverte par l'un des 649 PBO de la zone, et pour vous accompagner dans des démarches particulières pour vous aider à bénéficier de la fibre bientôt.

Comme vous l'avez compris, les mairies n'étant pas, ou si peu, associées à ce déploiement, nous ne disposons d'aucun moyen pour être acteur de ce déploiement. Nous ne sommes que de simples relais, si possible facilitateurs. Le raccordement final est de la responsabilité des usagers finaux : si vous ne prenez pas vos responsabilités en ne nous sollicitant pas, nous ne pourrons pas tenter de vous aider. Autrement dit, la mairie ne mènera aucune action individuelle, ni préventive ni post-déploiement, pour s'assurer que chacun des foyers de la commune sera bien/est bien raccordé. Notre rôle envers vous se limite hélas à de la communication et du support, communication que nous tentons de rendre la plus transparente et intégrée possible, et support qui est à votre initiative. Prenez votre avenir fibré en main !

Isabelle Grollier – référente Fibre31 de Saint-Germier



## SITE INTERNET

Le site internet fait peau neuve avec une nouvelle charte graphique aux couleurs du logo fleuri de Saint-Germier. Le site est régulièrement mis à jour avec des nouveaux articles et informations utiles.

<https://saintgermier31.fr>





## NOUVEAUX HABITANTS

**Ils ont choisi Saint-Germier pour poser leurs valises !**

La commune continue d'accueillir de nouveaux habitants. Bienvenue à :

- Sylviane et Laurence route de l'Autan (en Pauzié).
- Marilou, Ulysse et Lila chemin des 4 vents (en Palaye).
- Nina ROSKAM psychologue, cabinet situé dans les locaux communaux, place des Acacias. Téléphone 07 81 81 82 76.



## ÉTAT CIVIL

### BAPTÊME

Le 15 août 2021 a eu lieu le baptême républicain de Gabriel, 3 ans, à la mairie de Saint-Germier.

### PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Pour organiser leur vie commune, Mélissa BELLAY et Bérénger FONS ont conclu leur PACS le 24 septembre 2021.

### MARIAGE

Sophie MARTENS et Pierre PIERREFIXE se sont dit 'OUI' le 6 novembre 2021 !



**Toutes nos félicitations !**



# HALLOWEEN

Samedi 30 octobre, Saint-Germier s'est encore animé !

Chapeauté de noir, grimaçante, griffue, cornue, Halloween la traditionnelle fête païenne originaire des îles Anglo-Celtes a envahi notre petit village.

Tout à commencer à la Mairie, sous la houlette de Céline et ses deux ateliers pour nos pitchouns. De bien jolis fantômes cotonneux à souhait pour les plus petits et des araignées hirsutes aux pattes velues et multicolores pour les plus grands ont vu le jour...





Déguisés, enfants d'âge ou de cœur ont partagé un goûter de circonstance : des momies et des monstres panacotta, des yeux litchi et myrtilles, des guimauves chauves-souris et bien sur les immanquables crêpes et gâteaux au chocolat.



Les plus décidés, pas encore rassasiés ont entrepris de terminer l'après-midi en épouvantant le voisinage sous la menace : « des bonbons ou un sort terrible pour les plus récalcitrants ». Il fallait ouvrir la porte, le régal était au rendez-vous !

Des visages rosis par le froid, des sourires immenses, des cris stridents et une envolée de moineaux pleine d'éclats de rire ...

Promis l'an prochain, on recommence !





# TROUVE MON GALET

Le concept "Trouve mon galet" est une pratique très répandue en Angleterre, au Canada, aux États-Unis sous différents noms tels que SmilesStones, Rocks and Stone, Love and Rocks...

Un jeu simple et ludique pour petits et grands qui associe une activité manuelle et créative à une chasse aux trésors.

Le concept consiste à décorer des galets avec des dessins, des messages et de noter au dos de celui-ci #trouvemongalet suivi du numéro de votre département.

Pour cela, vous pouvez utiliser de la peinture acrylique ou des marqueurs type Posca. Une fois bien sec, il suffit de mettre du vernis incolore, du vernis colle ou de la laque pour que la pluie n'efface pas vos œuvres.



Attention cependant : on n'utilise rien qui pourrait devenir un déchet, comme des yeux autocollants, du fil de fer ou des petits bouts de papier. Vos galets sont prêts à être cachés sous un banc public, au pied d'une statue, sur le parking d'un magasin... ensuite sur le groupe Facebook dédié "trouvemongalet 31", on indique avec une photo et un indice le lieu où le galet est caché.



## La chasse aux trésors

Repérez sur Facebook les lieux où ont été cachés les galets. Une fois trouvé, vous pouvez les recacher au même endroit, les faire voyager ou bien les garder et ainsi de suite.

Alors à vous de jouer !



# AUPARAVANT



## 1955

*De gauche à droite :*

M. **SALY**

M. **DIFFIS** Jean (maire de 1925 à 1944)

M. **DUPIN** Louis (maire de 1944 à 1962)

Roger **AMILHAT** (au second plan)

M. **BARTHELEMY**

M. **ASTRIC**

M. **FONSORBES**

## 1974

*De gauche à droite :*

Noé **BERTHOUMIEU**

Denis **FONTORBES**

Jean **CABOS**

André **DUPIN** (maire de 1962 à 1982)

Roger **AMILHAT**

Jean **CROS**



*De gauche à droite :*

Lionel **JOSPIN** (député de la Haute-Garonne)

Gérard **ROUQUET** (maire de 2001 à 2008)

Pierre **IZARD** (Président du Conseil Départemental)

Henriette **DUPIN** (maire de 1982 à 1995)

André **PECQUEUR** (maire de 1995 à 2001)



## INCIVILITE



**Un ou des courageux ont scié le poteau du chemin de Sesquières. Acte de vandalisme gratuit, acte de revendication non assumé, à vous de choisir !**

**Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.**



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Horaires d'ouverture : de **9H à 12H** et de **14H à 18H**.  
Jours : Mardi, mercredi, vendredi et samedi.



### Numéros utiles

Bibliothèque Villefranche	05 61 81 46 11
Cinéma Cinebor	05 34 66 14 33
Collège Jules Ferry	05 62 71 92 30
Déchetterie	05 61 81 19 14
Ensemble paroissial de Villefranche	05 61 81 62 18
Gare SNCF Villefranche	05 61 81 60 29
Gendarmerie Nationale Villefranche	05 34 66 69 60
La Poste à Villefranche	05 62 71 75 60
Lycée Polyvalent Léon Blum	05 61 46 01 23
Perception Villefranche	05 61 81 62 21
Piscine Villefranche	05 61 81 64 30
Pôle emploi	05 62 71 82 28
Office du tourisme Terres du Lauragais (sis au Village de Marques à Nailloux)	05 62 57 09 68



# NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

SAMU : **15**

Police Secours / Gendarmerie : **17**

Pompiers : **18**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

SOS Médecins : **05 61 33 00 00**

Centre antipoison : **05 61 77 74 47**

EDF : **0810 333 081**

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN) : **05 62 18 62 62**

Pharmacie de garde : **sosgardes.fr** ou **3237**

Pharmacie de nuit : **05 61 62 38 05**

Urgence pédiatrique (Purpan) : **05 61 77 22 33**